

**Compte-rendu
réunion du conseil municipal
du 8 décembre 2016 à 18h 45**

Convocation du 17 novembre 2016

Absents excusés : Isabelle GAGER – Isabelle SIMONNEAU et Jean-Paul LEREDU

Pouvoir de Jean-Paul LEREDU à Philippe ACKER

Après plusieurs modifications et corrections est entérinée la maquette de plan de la commune. Plan devant être implanté sur le parc de stationnement face à la mairie.

Concernant le repas des Aînés la date est fixée au samedi 28 janvier 2017 - 12 h 00 -. Le traiteur retenu est M. Rouzié.

La maîtrise d'œuvre proposée par le cabinet d'architecte Christian Pradal relative aux projets de réalisation d'une rampe d'accès, pour handicapés, à la mairie ainsi que la mise aux normes des WC de la salle polyvalente est acceptée, à l'unanimité des membres présents, pour la somme de 1 000 € ht soit 1 200 € ttc.

L'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre voirie alloué à AZIMUT Ingénierie a pour objet, conformément à l'article 2 de l'acte d'engagement, la fixation du forfait définitif de rémunération des honoraires déterminés sur la base du montant du projet approuvé et sur lequel s'engage le maître d'œuvre. Accepté à l'unanimité des membres présents.

Est renouvelée, auprès du SDEEG, notre adhésion au groupement de commandes pour l'achat en électricité regroupant plusieurs syndicats d'énergie électrique notamment des départements voisins de la Nouvelle Aquitaine.

Est présenté le projet de statuts devant régir le fonctionnement du nouveau syndicat des eaux et assainissement dit SIEA des 2 Rives issu de la fusion de ceux de Rions - Cadillac et Podensac en application de la loi NOTRe. Ce nouveau syndicat sera composé de deux délégués par commune de plus de 2 000 habitants et un délégué pour les communes de population inférieure à 2 000 habitants.

Il est fait part de la démission de M. Cesco président du syndicat de Rions.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2017 et ce à hauteur de 25% de la somme inscrite sur le budget 2016 soit :

$$438\,480 \text{ €} \times 25\% = 109\,620 \text{ €}$$

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Une décision modificative d'un montant de 209 € concernant le versement du FNGIR aux finances publiques est acceptée à l'unanimité des membres présents. La somme initiale de 11 941 € inscrite sur la ligne budgétaire 73923 sera donc abondée de 209 € pris sur la ligne budgétaire 022 - Dépenses imprévues - .

Il nous est décrit le déroulé des travaux prévus relatifs à la remise en état du loyer contigüe à la mairie. Il s'agit de travaux de peinture de l'ensemble du logement, de remise en état des sols, de retrait de la baignoire remplacée par une douche à l'italienne ainsi que le dépôt de la cuisine existante devant être remplacée par une nouvelle. A cela s'ajoutent la modification de la porte d'entrée ouest et le remplacement d'une fenêtre. Sera effectuée par le SIPHEM une évaluation de l'isolation thermique des combles.

L'ensemble des devis sera étudié lorsque nous serons en possession de la totalité de ceux-ci.

Il est fait part de la possible fermeture d'une classe sur le RPI à la rentrée de septembre 2017. En conséquence un courrier a été envoyé aux familles de la commune ayant un ou des enfants scolarisés hors RPI afin de les sensibiliser. Remarque est faite de tarifs relativement élevés concernant les services cantine et transport pratiqués par le syndicat.

La déclaration de travaux relative à la consolidation du mur du cimetière ayant été refusée par les Bâtiments d France une nouvelle demande, dressée par un architecte, sera présentée. Le délai entre la notification d'attribution de subvention (juillet 2016) et le commencement des travaux étant de deux ans, cela permet de ne pas se précipiter et de mettre en place le projet de budget 2017 étant entendu que les travaux (25 000 / 30 000 €) de remise en état du loyer mairie n'avaient, bien sûr, pas été prévus.

Est accepté le projet de main courante présenté par l'association Fil de Faire ; main courante à installer le long de la rampe d'accès à la mairie sur une longueur de 18 mètres.

Doivent être vus les travaux d'entretien à effectuer au loyer de l'ancien presbytère afin de procéder, dès que possible, à leur exécution.

Pierre Abel Simonneau demande à ce qu'une démarche soit entamée afin de pouvoir relier la commune de Saint-Pierre de Bat à la conduite de gaz qui passe en bas de Gornac. Semblable demande avait déjà été faite à sa demande; demande qui avait fait l'objet d'un avis négatif le nombre de foyer à desservir étant nettement insuffisant par rapport à la longueur de conduite à mettre en place.

Enfin concernant les travaux de l'Eglise - 2° tranche - les architectes nous ont fait savoir que nous recevions le DCE courant semaine 50.

La séance est levée à 20h 20